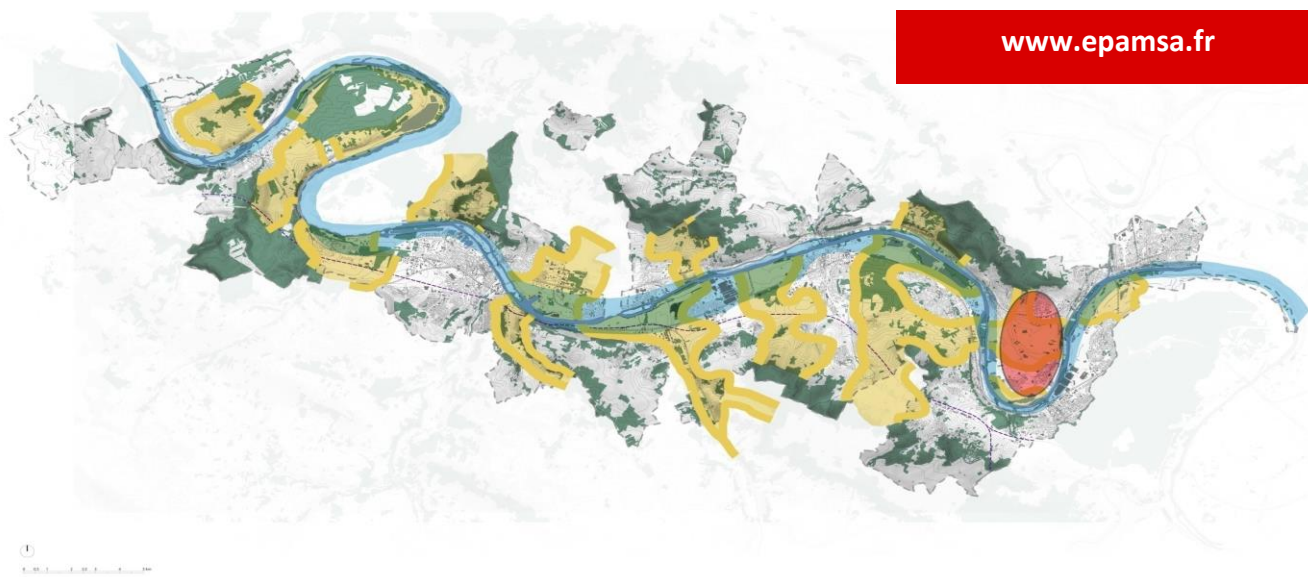


Aménagement de la Boucle de Chanteloup

APPEL À PROJETS D'INITIATIVES PRIVÉES

www.epamsa.fr



Partie 1 : État des lieux des problématiques de la Boucle de Chanteloup	3
1. Présentation du territoire	3
2. Présentation du site	3
3. Les projets existants sur le territoire	6
4. Les problématiques du secteur.....	8
Partie 2 : Les objectifs et le déroulement de l'appel à projets d'initiatives privées	10
<i>Les objectifs de l'appel à projets d'initiatives privées</i>	<i>10</i>
1. <i>Phase 1 : Accueil des candidatures sur la base d'une équipe pluridisciplinaire – Formation des équipes.....</i>	<i>11</i>
a. Composition des équipes	11
b. Acte de candidature	11
c. Présentation du territoire	12
2. <i>Phase 2 : Méthode de travail collaboratif et réitératif</i>	<i>13</i>
a. Dossier technique	13
b. Ateliers de travail	13
c. Planning et déroulement de la démarche globale	14
3. <i>Phase 3 : Présentation des « démarches projets » devant le comité de pilotage</i>	<i>14</i>
a. Constitution du dossier de l'offre finale	14
b. Présentation finale au comité de pilotage.....	15
c. Les critères d'analyse des projets	15
d. Indemnisation des candidats de la phase 2	15

Partie 1 : État des lieux des problématiques de la Boucle de Chanteloup

1. Présentation du territoire

Le 10 mai 2007, le territoire de la Seine Aval a été déclaré par décret « Opération d'Intérêt National ». Les axes de travail développés par l'OIN ont pour but de dynamiser le développement du territoire et sont aujourd'hui au cœur des travaux menés par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O).

Cette intercommunalité du Nord des Yvelines est née le 1^{er} Janvier 2016 de la fusion de 6 intercommunalités et rassemble plus de 500 000 habitants.

Fort de ses atouts et de son positionnement particulier, le territoire de GPS&O correspond à un territoire de développement majeur pour l'Axe Seine conciliant « ville », « espaces d'activités économiques » et « nature » dans une relation de proximité rare. Il est structuré autour de grands espaces naturels et agricoles.

GPS&O est aussi un territoire au cœur de projets stratégiques d'envergure permettant de renforcer les liens avec d'autres territoires.

L'EPAMSA se positionne comme un partenaire privilégié afin de développer le potentiel de ce dernier.

2. Présentation du site

Le territoire d'étude au sein de la Boucle de Chanteloup est principalement à cheval sur les trois communes de Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes et marginalement sur Andrésey.

Le périmètre de réflexion globale porte sur la totalité de l'espace compris à l'intérieur du méandre de la Seine soit une surface d'environ 700 ha. Le périmètre d'étude globale inclut ainsi les interactions avec la ZAC Ecopôle, l'étang Cousin, la zone de remblais gérée par EMTA (Entreprise Moderne Terrassement Agrégats) sur Triel-sur-Seine, les installations industrielles d'AZALYS et du SIAAP, la zone d'activités des Cettons à Chanteloup et la forêt de l'Hautil située au nord.



L'étude opérationnelle porte plus précisément sur environ 330 ha situés à l'est de la RD190. Le terrain se présente sous l'aspect d'une friche maraîchère et il est bordé :

- à l'est par la RD55 et la zone d'activité de Chanteloup-les-Vignes,
- au sud par la zone d'habitation de Carrières-sous-Poissy et,
- au Nord par la RD1.

Il a longtemps été considéré comme une zone « servante » de l'urbanisation environnante :

- champ d'épandage pour le compte de la ville de Paris (SIAAP) de 1890 à 2002, avec acquisition partielle des terrains ou conventionnement avec les propriétaires terriens, d'où la complexité foncière actuelle,
- culture vivrière pour alimenter les halles de Paris,
- apport de « gadoue » entraînant la pollution de la couche superficielle par des métaux lourds – Plomb- Zinc- Cadmium,
- en 2000, Arrêté préfectoral interdisant les cultures à destination humaine, mais maintien de l'autorisation de cultures à usage industrielles,
- traitement des déchets ménagers - AZALYS / SUEZ pour le compte du SIDRU.

Ce territoire a déjà fait l'objet de nombreuses réflexions notamment en 2010 dans le cadre des études stratégiques diligentées par l'EPAMSA pour l'OIN SEINE AVAL.



Description :

OIN Seine-aval est la délimitation cartographique – par la DDEA 78 – des zones retenues pour constituer la préfiguration du périmètre juridique de l'OIN et des pré-ZAD (zones d'aménagement différées).

Dès 2009, l'ex CAR2RS a également initié le projet «Cœur vert » qui avait alors pour objectif de réhabiliter une partie des espaces agricoles délaissés afin de réaliser un vaste parc agricole dédié à la production d'énergie biomasse et d'agro matériaux. Ce projet a été repris par la CU GPS&O lors de sa création en 2016.



Les objectifs de ce projet de réhabilitation reposaient sur un aménagement équilibré entre préservation des espaces naturels et agricoles, développement économique au travers de nouvelles filières liées à la production de biomasse, maîtrise des risques sanitaires et stabilisation de la pollution au travers du suivi des projets de recherche et de développement de l'agriculture hors sol et de la biomasse.

La réhabilitation de 55 ha sur les communes d'Andrésy et de Carrières-sous-Poissy, situés principalement entre le RD 55 et le RD 22, a été réalisée entre 2012 et 2015. Cela a été fait avec l'appui de l'ex-EPFY pour la maîtrise foncière et environ 30 ha ont alors été acquis.

Les travaux ont consisté en la remise en culture des sols avec la plantation de 16 ha, la réalisation d'un forage et l'installation d'un réseau d'irrigation sur 24 ha, ainsi que l'aménagement paysager des espaces avec la réhabilitation de chemins agricoles (1.1 km) et piétonniers (1 km), la plantation de haies (2ha) et la réhabilitation des anciens vergers (2.6ha).

Après des tentatives pour exploiter du Sorgho, culture rapidement abandonnée pour cause de dégradations par la multitude de lapins dans le secteur, l'ex CA2RS a expérimenté la culture du miscanthus. Appelée aussi « herbe à éléphant », le miscanthus est un végétal qui a pour particularité d'absorber les polluants dans son rhizome, et non dans la tige, ainsi que de stabiliser la pollution en surface. Une fois récolté, il peut servir de paillage naturel sur des cultures, de combustible pour des chaudières biomasses ou comme biomatériau pour la construction. À terme, l'idée était de créer une filière axée sur l'écoconstruction.

Malgré l'investissement notable fait par la collectivité sur ce projet, les résultats ne semblent pas à la hauteur des ambitions affichées initialement. Actuellement, l'expérimentation liée au miscanthus semble être en stand-by faute de débouchés...

Les enseignements de cette phase peuvent se résumer par les éléments suivants :

- une exploitation difficile des sols qui sont naturellement très pauvres (sableux et peu de limons),
- une irrigation difficile, le sable ne retenant pas l'eau,
- et une filière complexe à développer.

3. Les projets existants sur le territoire

Des projets d'initiative publique sont clairement identifiés sur ce territoire :

- Par le département des Yvelines :
 - La liaison entre le RD 30 et le RD 190, avec son barreau entre le RD 22 et RD 55.
 - La requalification du RD 190 avec le tronçon de TCSP du RD 55 jusqu'au rond-point de l'avenue du Port, dans un premier temps, et la possibilité, à terme, d'une extension jusqu'à l'entrée de Triel-sur-Seine.
- Par la CU GPS&O :
 - L'aire de grand passage : la CU prévoit la création d'une aire de grand passage permettant d'accueillir 150 places de caravanes afin de répondre aux obligations du Schéma Départemental des Gens du Voyage (2013-2019). La mise en service est prévue pour le 4ème trimestre 2020 ou le 1er trimestre 2022 selon l'hypothèse retenue.
- Par l'EPAMSA :
 - La zone d'intérêt écologique (ZIE) de 25 ha située au nord de l'usine du SIAAP comprenant la création d'une Zone Humide (ZH) de 5 ha. Cette réalisation fait partie du projet Écopôle.



== LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE LA BOUCLE

Il est à noter deux éléments spécifiques concernant les acteurs publics intervenant sur ce secteur :

- la réserve « État » pour la réalisation de l'A 104 est toujours existante,
- une emprise d'environ 15 ha située au Sud de l'usine AZALYS, le long du RD 190, est identifiée en tant que zone de compensation biodiversité pour l'opération « Nouvelle centralité » de Carrières-sous-Poissy.

Parallèlement à ces projets publics, des initiatives privées sont actuellement évoquées par différents opérateurs et pourront être intégrées dans la réflexion globale du devenir de la plaine :

- la ferme photovoltaïque (25 ha) sur le secteur de remblaiement actuellement exploité par EMPTA,
- l'éventualité d'une extension de la Zone d'activités des Cettons,
- les projets de valorisation de la chaleur produite par l'usine de traitement des déchets d'AZALYS par la construction de serres chauffées destinées à une agriculture hors sol,
- l'installation de micro-méthaniseurs sur le site de l'usine AZALYS,
- les propositions de réaménagement de l'étang Cousin,
- de plus, la boucle est regardée par de nombreux porteurs de projets comme étant une réserve potentielle de terrains permettant d'effectuer de la compensation écologique.

4. Les problématiques du secteur

Les enjeux sur ce secteur se sont renforcés ces dernières années du fait de l'accroissement des phénomènes suivants :

- **La présence de Gens Du Voyage (GDV)**

La Boucle de Chanteloup est régulièrement occupée par des familles de gens du voyage, sédentarisées ou de passage, localisées sur plusieurs secteurs :

- Triel-sur-Seine, face au Pigeon bleu, le long de la RD-190,
- Triel-sur-Seine, entre le Pigeon bleu et le sentier du « chemin vert »,
- Carrières-sous-Poissy à proximité de la « casse automobile », le long de la RD-190,
- Carrières-sous-Poissy, notamment le long de l'avenue de l'Hautil.



Au total, 18 sites précaires ont été recensés.

- **La présence de familles Roms**

Depuis 2007, de nombreuses familles Roms ont occupé, de manière illicite, des parcelles de terrains appartenant, soit à des agriculteurs, soit aux communes de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, et Triel-sur-Seine, soit au Conseil Départemental (CD 78).

En 2017, le Préfet décide la fermeture du grand camp de Roms (bidonville) situé au centre de la plaine, près d'Azalys, lieu-dit « les Lorettes », à l'angle du chemin vert, sur la commune de Triel-sur-Seine.

En raison de problèmes liés au relogement des occupants, un terrain appartenant au CD 78 - situé le long de la RD-1 à l'entrée de Triel-sur-Seine et déjà occupé illégalement par des familles Roms - sert de lieu de repli et de nouveau campement pour une partie des familles.

La fermeture définitive du camp de Roms, à l'entrée de Triel-sur-Seine, est intervenue en juin 2018. Depuis, le terrain du CD 78 est libéré et laissé à l'abandon.

- **L'accroissement spectaculaire des dépôts sauvages d'ordures**

Ces dépôts se font essentiellement sur des propriétés privées et des déchets sont présents maintenant sur une surface de plus de 98 ha. On compte environ 200 parcelles impactées dont seulement 8 publiques.

L'existence de ce dépôt est désormais nationalement connue. Il est, à juste titre, devenu intolérable pour la population locale.

Dans un premier temps, il y aura urgence à arrêter sa propagation et des arrêtés municipaux affichés sur le territoire de Carrières-sous-Poissy interdisent d'ores et déjà l'accès à la zone et de pénétrer sur

les parcelles depuis le chemin traversant. Des blocs de béton ont été disposés aux principaux accès depuis la périphérie. Mais certains blocs ont manifestement déjà été déplacés.

Il reste deux chemins pénétrants qui desservent le circuit de voiture télécommandé et le circuit de moto-cross et sur l'un des chemins d'accès, des déchets d'une entreprise (pépiniériste) continuent de s'accumuler.

L'Etat a bloqué une enveloppe de 800 K€ pour participer au nettoyage et à l'aménagement de la Plaine de la Boucle de Chanteloup.



Partie 2 : Les objectifs et le déroulement de l'appel à projets d'initiatives privées

Les objectifs de l'appel à projets d'initiatives privées

L'objectif de l'appel à projets est de faire émerger, sur la Boucle de Chanteloup, un projet d'ensemble mêlant projet économique, projet paysager et projet environnemental de manière vertueuse afin de restructurer et requalifier la boucle aujourd'hui dénaturée par :

- Les campements illicites,
- Les dépôts sauvages d'ordures,
- La pollution des sols due à l'épandage.

Des groupements pluridisciplinaires devront proposer un projet permettant aussi bien la valorisation que la protection future de la boucle. Il s'agit d'imaginer collectivement comment rendre ce territoire actif et vertueux.

Les projets proposés devront apporter des réponses novatrices aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui. L'innovation devra notamment se retrouver dans les sujets suivants :

- L'innovation dans la programmation et les usages imaginés,
- L'innovation dans l'excellence et l'exemplarité environnementales qui seront deux éléments incontournables du projet. La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité devront être au cœur des réflexions des groupements afin d'imaginer un territoire durable, résilient et énergétiquement performant. Les acteurs du territoire pourront être mobilisés (Biodif, associations civiles...).
- L'innovation dans la démarche sociale par le biais d'une insertion professionnelle active. Cette dernière constituera un élément clé d'appréciation de la qualité des projets des groupements qui devront se rapprocher des organismes d'insertion du territoire (Activit'y...) dès les prémices de leur réflexion.
- L'innovation dans le montage opérationnel et le modèle économique du projet. Ces derniers se doivent d'être crédibles et réalistes. La stratégie globale des candidats devra être échelonnée dans le temps.

Ainsi, des solutions novatrices en lien avec les thèmes suivant (liste non exhaustive) sont attendues :

- Production agricole hors sol ou sur un sol rendu compatible avec une production agricole,
- Production forestière,
- Loisirs,
- Évacuation et traitement des dépôts sauvages restants,
- Sécurisation de l'accès à l'ensemble des espaces objets de l'étude,
- Traitement de la pollution des sols,
- Gestion des terres – apport – traitement,
- Production d'énergie EnR,
- Développement d'activités industrielles ou économiques compatibles avec le projet global.

Il est attendu du lauréat de l'appel à projets qu'il continue et finalise les travaux d'enlèvement des déchets qui auront pu être engagés au préalable.

NB : Il n'est pas demandé aux candidats de s'intéresser à la question foncière, cette dernière sera gérée dans un deuxième temps par la puissance publique.

1. Phase 1 : Accueil des candidatures sur la base d'une équipe pluridisciplinaire – Formation des équipes

a. Composition des équipes

L'appel à projets s'adresse à tous les acteurs de l'aménagement, de l'économie, de l'industrie adossés éventuellement à des acteurs de la société civile souhaitant mettre en commun leurs compétences et leurs idées de devenir pour la Plaine de Chanteloup.

Les équipes devront être organisées autour d'un **porteur de projet bien identifié** qui pourra être de nature économique (industriel, investisseurs, entreprise...). Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié de l'EPAMSA et de ses partenaires.

Les équipes devront réunir des **compétences variées** permettant de répondre à l'ensemble des enjeux (innovation, sociaux, environnementaux...) de l'appel à projets. Pour ce faire, le mandataire devra **obligatoirement** s'adjoindre, *a minima les compétences*:

- d'un **paysagiste - urbaniste**
- et d'un **écologue**.

Il pourra, bien entendu, s'adjoindre l'ensemble des compétences qu'il jugera nécessaire pour la bonne réalisation de sa proposition d'aménagement.

Des **coopérations innovantes** sont attendues et pour encourager la composition d'équipes originales, l'EPAMSA organisera des temps de rencontre entre les potentiels candidats. Ainsi, dès le lancement de l'appel à projets, et avant même l'envoi d'un acte de candidature, une **réunion de présentation générale** sera organisée afin de présenter la démarche de l'appel à projets et d'échanger autour de celle-ci.

Il est précisé que la participation est **ouverte à tous** et que la constitution des équipes (hormis l'opérateur principal, le **paysagiste - urbaniste** et l'écologue) ne sera pas figée. Les groupements pourront donc s'enrichir de compétences ou d'acteurs tout au long du processus.

Un même partenaire peut candidater au sein de plusieurs équipes **sous réserve d'en informer les mandataires**.

b. Acte de candidature

Une fois l'équipe en partie constituée, le mandataire devra déposer, auprès de l'EPAMSA, un **acte de candidature**.

Cet acte de candidature, préalable indispensable et primordial pour la participation à l'appel à projets, prendra la forme suivante :

- Une version papier en trois exemplaires,
- Un dossier en version dématérialisée (clé USB) : les fichiers devront être au format PDF.

Il devra être constitué des documents suivants :

- **Présentation du groupement et de son organisation (6 pages maximum).**
 - Identification du mandataire et de l'organisation du groupement.
 - Présentation de chaque membre de l'équipe et de leurs compétences.
 - Présentation de la nature de l'engagement entre les membres de l'équipe et de leur niveau d'implication dans le projet.
 - Présentation de la capacité financière du mandataire à porter et réaliser le projet.
- **Présentation des références des membres du groupement.**
 - Liste des projets auxquels chaque membre du groupement a participé (nature, montant, moyens mis en œuvre). Maximum de 5 références par membre, présentées sous forme de PowerPoint.
- **Présentation des grands principes du projet (5 pages maximum).**
 - Note d'intention programmatique, urbaine et paysagère (3 pages maximum).
 - Note sur les pistes d'innovation possibles (2 pages maximum).

Cet acte de candidature, validant la participation de l'équipe constituée par le porteur de projet principal, sera à envoyer à l'adresse suivante :

EPAMSA - Candidature APPEL A PROJETS D'INITIATIVES PRIVEES
1 rue de Champagne
78200 Mantes-la-Jolie

➡ La date limite de réception de la candidature est la suivante : **15 Novembre 2019**

Les dossiers reçus seront jugés par un comité technique selon les **critères non hiérarchisés et non pondérés** décrits ci-dessous :

- La qualité de l'équipe (diversité, originalité et solidité) au moment de l'acte de candidature (il est rappelé qu'elle pourra évoluer tout au long du processus),
- La proposition pré-programmatique et sa pertinence dans le contexte local,
- La qualité des innovations proposées.

En fonction des références et des compétences, l'EPAMSA se garde le droit d'écarter une candidature si celle-ci ne permet pas de répondre aux ambitions et aux attentes de l'appel à projets.

c. Présentation du territoire

Une fois les actes de candidature validés, l'EPAMSA organisera **une visite de site individualisée par équipe** qui permettra aux membres des groupements de s'approprier le territoire et de mieux appréhender ses problématiques.

Il convient de rappeler que les équipes retenues pourront se renforcer tout au long du processus. À ce titre, si l'EPAMSA et les collectivités étaient contactés par des acteurs intéressés par la démarche, mais ne faisant pas encore partie d'une équipe, ils les renverront vers l'ensemble des porteurs de projet afin qu'ils puissent éventuellement être intégrés dans un groupement.

2. Phase 2 : Méthode de travail collaboratif et réitératif

Cette deuxième phase de l'appel à projets porte sur la co-élaboration des projets par chacune des équipes. En effet, une fois les équipes constituées, plusieurs séances de réflexion individuelles seront organisées - autour d'un comité technique composé des techniciens de la Communauté Urbaine, du Département, des différentes communes et de l'EPAMSA - afin d'accompagner la progression de chacun des projets notamment au regard des enjeux de territoire en présence.

a. Dossier technique

Les équipes, autorisées à participer à l'appel à projets, recevront, avant le début des ateliers de travail, tous les documents nécessaires à l'élaboration de leur travail (plans DWG, règles du Plan Local d'Urbanisme (PLUi), photos du site, études existantes etc...).

A ce jour, les documents disponibles sont les suivants :

- Etude stratégique menée par l'agence de paysage TER entre 2010 et 2011.
- Expertise écologique du Cœur Vert menée par Biotope en 2012.
- Diagnostic agricole de la Boucle de Chanteloup mené par la SAFER.
- Expertise sur les déchets présents sur la Boucle de Chanteloup menée pour le compte de la CU GPS&O en 2018.
- Pré-diagnostic faune / flore pour l'installation d'une aire de grand passage dans la boucle mené en 2019.
- Contribution du CODEV d'Avril 2019.
- L'OAP de la Boucle de Chanteloup issue du PLUI en cours d'approbation (arrêt du 9 Mai 2019).
- Dossier de concertation sur le projet de requalification de la RD190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-Sous-Poissy avec insertion d'un TCSP en zone urbaine.

L'EPAMSA se réserve le droit d'enrichir ou de modifier le dossier technique tout au long de la démarche et au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres définitives.

Afin de se procurer le dossier technique, les candidats potentiels devront envoyer un mail à l'adresse suivante : c.thisse@epamsa.fr.

b. Ateliers de travail

Afin de faciliter les échanges mais aussi de faire émerger, progresser puis de formaliser un projet d'ensemble, l'EPAMSA organisera, par équipe constituée, des ateliers de travail qui seront l'occasion, pour les équipes, d'échanger avec le Comité Technique sur une première formalisation des projets.

Pour rappel, le COTECH sera composé, en particulier, des techniciens:

- de la Communauté urbaine,
- du Département,
- de la Région Ile-de-France,
- des différentes communes,
- de l'EPFIF,
- de l'EPAMSA.

Le COTECH se réserve la possibilité d'associer à ses travaux toute entité technique ou administrative qu'il pourrait être pertinent d'associer à la démarche.

Nota : L'EPAMSA, en tant que coordinateur de l'appel à projets, se tient garant pendant cette phase de conserver la confidentialité des échanges.

c. Planning et déroulement de la démarche globale

Deux ateliers de travail individuels sont, pour le moment, prévus :

Atelier 1 : date prévisionnelle mi-décembre 2019

Atelier 2 : date prévisionnelle début mars 2020

3. Phase 3 : Présentation des « démarches projets » devant le comité de pilotage

a. Constitution du dossier de l'offre finale

Les propositions seront rédigées en français. Elles seront datées et signées par les personnes habilitées et revêtues du cachet du mandataire du groupement ou de chacun des membres du groupement.

L'offre devra comprendre les documents suivants :

- **Document présentant la constitution de l'équipe (6 pages).**
 - Il s'agira de décrire, de façon détaillée, les compétences de chacun et leur rôle dans le groupement.
- **Document présentant les principes opérationnels du projet d'aménagement de la plaine de Chanteloup : projet de territoire, programmation et usages (15 pages).**
 - Il s'agira, dans cette note, de présenter la philosophie générale du projet et les objectifs poursuivis notamment au regard des enjeux du site.
 - La note devra également présenter la programmation imaginée sur le secteur. Elle exposera les projets de chacun des membres du groupement, les usages et activités envisagés mais aussi la manière dont tout cela s'inscrit dans un projet global de développement.
- **Documents présentant les partis pris du projet paysager et environnemental.**
 - Une note explicative est attendue (15 pages en format A3) afin de présenter le parti pris paysager et environnemental du projet.
 - Plans du projet paysager secteur par secteur (au 1/500^{ème}) ainsi qu'un plan de référence au 1/10 000^{ème} répertoriant sur un même document l'ensemble des projets proposés.
 - Perspectives et dessins d'ambiance.
 - Modélisation 3D permettant d'illustrer l'évolution de la boucle avant et après le projet.
- **Document présentant les innovations proposées ainsi que leurs modalités de mise en œuvre (5 pages).**
- **Document présentant le modèle financier et juridique de la proposition (10 pages).**

La note devra exposer :

- L'estimation des études nécessaires à la mise en œuvre du projet et leurs coûts,
- L'estimation du coût des travaux,
- La présentation du modèle de gestion du projet,

- La présentation du plan de financement.
- **Planning de réalisation phasé.**

La liste des documents composant l'offre est exhaustive.

Ce dossier est à remettre à l'EPAMSA, **3 semaines avant la présentation finale**, pour une pré-analyse (version papier en trois exemplaires et version numérique sur clé USB).

b. Présentation finale au comité de pilotage

Les démarches projets de chacune des équipes candidates seront présentées devant un comité de pilotage composé:

- de Monsieur le Préfet des Yvelines, co-président,
- de Monsieur le Président de la communauté Urbaine GPS&O, co-président,
- de Madame la Présidente de la Région Ile-de-France,
- de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines,
- de Mesdames et Messieurs les maires, parlementaires et élus concernés,
- de Monsieur le sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- du Directeur Général de l'EPAMSA,
- du Directeur Général de l'EPFIF,
- du Président de l'association « Yvelines Environnement », représentant des associations environnementales agréées,
- des services de l'Etat et des Collectivités concernées (DRIEE, DDT, etc...).

La présentation prendra la forme souhaitée par les candidats, elle ne devra pas excéder 30 minutes d'exposé (hors séance de questions – réponses) et devra rappeler a minima la composition de l'équipe et les grands principes paysagers et programmatiques développés par le projet.

c. Les critères d'analyse des projets

Les projets seront analysés sur les critères suivants :

- Capacité des équipes / références.
- Intérêt du projet et pertinence vis-à-vis du projet de territoire, efficience environnementale, innovation.
- Pertinence fonctionnelle et esthétique (paysage).
- Pertinence financière de la proposition
- Pertinence du planning et du phasage proposés.

d. Indemnisation des candidats de la phase 2

Les candidats, qui auront participé à tous les ateliers de travail organisés et rendu un dossier final complet, mais qui n'auront pas été désignés comme lauréats seront indemnisés.

Le COPIL se réserve le droit de fixer cette indemnité en fonction de l'engagement réel des candidats tout au long du processus.

RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES

PHASE 1 Formation des équipes Candidature	Remise des candidatures	→ 15 Novembre 2019
	Validation des candidatures	→ 18 Novembre 2019
	Visite individuelle sur site	→ Fin Novembre 2019
PHASE 2 Travail collaboratif et réitératif	Atelier de travail n°1	→ Mi-Décembre 2019
	Atelier de travail n°2	→ Début Mars 2020
PHASE 3 Présentation des résultats	Remise du dossier final	→ Fin Mars 2020
	Présentation au COPIL et sélection du lauréat	→ Début Mai 2020

DOCUMENTS À DISPOSITION DES ÉQUIPES :

À ce jour, les documents disponibles sont les suivants :

- Etude stratégique menée par l'agence de paysage TER entre 2010 et 2011.
- Expertise écologique du Cœur Vert menée par Biotope en 2012.
- Diagnostic agricole de la Boucle de Chanteloup mené par la SAFER.
- Expertise sur les déchets présents sur la Boucle de Chanteloup menée pour le compte de la CU GPS&O en 2018.
- Pré-diagnostic faune / flore pour l'installation d'une aire de grand passage dans la boucle mené en 2019.
- Contribution du CODEV d'Avril 2019.
- L'OAP de la Boucle de Chanteloup issue du PLUI en cours d'approbation (arrêt du 9 Mai 2019).
- Dossier de concertation sur le projet de requalification de la RD190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-Sous-Poissy avec insertion d'un TCSP en zone urbaine.

L'EPAMSA se réserve le droit d'enrichir ou de modifier le dossier technique tout au long de la démarche et au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres définitives.

Afin de se procurer le dossier technique, les candidats potentiels devront envoyer un mail à l'adresse suivante : c.thisse@epamsa.fr.

CONTACT **EPAMSA**



Tél. : +33 (0)1 39 29 21 21
Mail : contact@epamsa.fr
1 rue de Champagne, 78200 Mantes-la-Jolie

www.epamsa.fr